



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique par écrit et une consultation publique auront lieu dans le cadre d'une dérogation mineure pour la propriété située au 370, rue Picard.

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par la demande de dérogation mineure concernant cette propriété :

La propriété est désignée comme étant le 370, rue Picard. La dérogation concerne la réduction de la marge latérale de la maison. Cette dernière devrait être de 3 mètres. La dérogation vise à autoriser une diminution de la marge latérale à 2,9 mètres. Deuxièmement, la marge arrière du garage devrait être de 3 mètres. La dérogation vise à autoriser une diminution de la marge arrière à 2,2 mètres. Troisièmement, la marge avant du cabanon devrait être à 8 mètres. La dérogation vise à autoriser une diminution de la marge avant à 3,3 mètres.

Le Conseil prendra connaissance des avis écrits lors de la séance ordinaire du lundi 4 octobre 2021. De plus, la consultation publique aura lieu ce 4 octobre à 19h00 à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de Ville, au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

Date limite de réception des avis écrits : 1^{er} octobre 2021 à 16h00

Par écrit à l'adresse suivante :
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
a/s de Patrick Baril
101, rue Hôtel-de-Ville
Saint-Alexis-des-Monts, Québec J0K 1V0

Ou par courriel à l'adresse suivante :
pbaril@saint-alexis-des-monts.ca

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 15^{IÈME} JOUR DE SEPTEMBRE 2021


MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE